Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_015-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC26-015

OBJET : SERVICE PUBLIC LOCAL DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE DE ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ – RÉSEAU DE CHALEUR « SILVA » DE JANZÉ - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024-2025

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, climatique et environnementale, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

En **2013**, Roche aux Fées Communauté a confié, par délégation de service public (**DSP**), pour une **durée de 23 ans**, **l'exploitation du réseau de chaleur de Janzé à la société SILVA, filiale du groupe Nass&Wind Energie Verte depuis 2018**.

Le délégataire produit chaque année, dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et exposant les conditions d'exécution dudit service public[1].

L'autorité délégante doit soumettre ce rapport à son assemblée délibérante, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

Roche aux Fées Communauté bénéficie de **l'assistance du cabinet INDDIGO** pour le contrôle et le suivi de cette délégation de service public.

2. ÉLÉMENTS CLEFS DU RAPPORT

- D'une manière générale, l'exercice d'exploitation 2024-2025 a été marqué par :
  - **Une augmentation de 9%** des quantités de chaleur livrées (quantités réellement livrées et facturées) sur l'ensemble du réseau principalement en raison de l'augmentation de la consommation de deux abonnés (Centre Aquatique et Ecole Primaire) en raison d'un climat plus rigoureux ;
  - Un taux d'EnR annuel en nette amélioration et conforme au taux contractuel.

- D'un point de vue méthodologique, le rapport remis par le délégataire, au titre de l'exercice de juillet 2024 à juin 2025, fournit les principaux éléments demandés (tableaux d'analyse des consommations, recettes et dépenses) même si l'interprétation des données et narration des faits de l'exercice est encore perfectible (plusieurs demandes de compléments).

- D'un point de vue technique, le rapport est assez bien détaillé et fournit les principales informations techniques.

[1] Conformément aux articles L1411-3 et R1411-7 du Code général des collectivités territoriales dans leur version en vigueur lors de la conclusion du contrat

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_015-DE

Le respect des objectifs de performance du réseau est en nette amélioration :

- **Le taux de couverture bois respecte l'engagement de la DSP, ce qui n'était plus le cas depuis 3 exercices ;**
- Le rendement du réseau (distribution) est conforme à l'objectif ;
- Le rendement de production est inférieur de 7% à l'objectif, cet écart est lié principalement à l'installation biomasse qui présente un rendement encore inférieur à 80%.

Le taux d'humidité du bois reste cependant nettement supérieur aux exigences de la DSP.

Le Délégataire a mis à jour l'ensemble des contrôles réglementaires. Sur les éléments analysés, des **non-conformités ont été relevées sur la qualité de l'eau**. La qualité de l'eau reste un paramètre important à suivre pour éviter toute dégradation prématurée des installations.

- D'un point de vue financier, le rapport fournit les informations essentielles.

Le prix moyen de la chaleur est de 97,77 € HT/MWh pour l'exercice 2024-2025(99,28 € HT/ MWh en 2023/2024). A noter que cette évolution à la baisse du prix moyen de la chaleur n'impacte pas en soi les abonnés qui bénéficient d'un tarif de base, d'une mixité et d'une indexation fixée contractuellement.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2024-2025, onzième année complète d'exploitation, en nette amélioration**, est positif** (+ 6 190€ contre – 86 284 € sur l'exercice précédent)).

L'amélioration s'explique principalement par :

- Une baisse des consommations de gaz (-58%) favorisée par un taux de couverture bois conforme au seuil fixé par le contrat de DSP ;
- Une baisse des charges d'exploitation courante.

3. COMMUNICATION

Le rapport complet est consultable :

- au siège de la Communauté de communes.
- et sur son site internet :
  - https://www.rafcom.bzh/la-communaute-de-communes/instances-et-competences/les-assemblees/les-conseils-communautaires
  - https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/transition-energetique/les-energies-renouvelables

L'analyse du rapport annuel par le Cabinet INDIGGO est jointe en annexe de la présente délibération.

Il vous est proposé :

- ***De prendre acte du rapport annuel d'activité 2024-2025*** *de l'entreprise* ***SILVA****, concernant* ***l'exécution du service public local de production, transport et distribution d'énergie calorifique*** *de Roche aux Fées Communauté,*
- ***De prendre acte de la présentation des comptes 2024-2025****,*
- *De mettre à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres de Roche aux Fées Communauté, pendant un mois, le rapport annuel 2024-2025 du délégataire du réseau de chaleur.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **le conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activité 2024-2025 de l'entreprise SILVA et de la présentation des comptes 2024-2025.**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_015-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel DELIBERE le 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE
	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)*
	M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
	MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)*
	M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (29 présents / 5 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance